Gouvernement du Québec
Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec

AVIS SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR 1987 ET POUR LES DEUX ANNÉES SUBSÉQUENTES

VERS UNE CROISSANCE DE L'IMMIGRATION

Avis adopté à la réunion
du Conseil des communautés
culturelles et de l'immigration,
le 5 mai 1986

800, Place Victoria, C.P. 158 — Tour de la Bourse — Montréal H4Z 1C3 (514) 873-8501

VERS UNE CROISSANCE DE L'IMMIGRATION

AVIS SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR 1987 ET POUR LES DEUX ANNÉES SUBSÉQUENTES

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC À LA MINISTRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC

ISBN 2-550-16397-4
Dépôt légal: troisième trimestre 1986 86-500-06
Bibliothèque nationale du Québec

JUIN 1986

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Composition du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec 1

Membres du Comité du Conseil sur l'Immigration 2

INTRODUCTION 3

1. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC 5

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC 8

3. LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 10

a) L'importance de la catégorie des indépendants 13
b) La catégorie de la famille 16
c) Les personnes en situation particulière de détresse 17
d) L'orientation récente de la politique canadienne d'immigration 18
e) L'établissement et l'intégration des immigrants dans une société francophone de plus en plus multiculturelle et multiraciale 20
f) La consultation ministérielle pour fixer les niveaux d'immigration 22

4. LE POINT DE VUE DU CONSEIL 26

a) Le niveau d'immigration 26
b) Les catégories d'immigrants 30

TABLE DES MATIÈRES (suite)

PAGE

ANNEXE I - Liste des organismes ayant soumis un avis sur le niveau d'immigration du Québec pour 1987 dans le cadre de la corsultation publique lancée par madame la ministre Louise Robic. 32

ANNEXE II - Documentation consultée. 33

COMPOSITION DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC *

Présidente:	Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ
Vice-président aux Communautés culturelles:	Dominique de PASQUALE
Vice-président à l'Immigration:	Raymond PAQUIN
Membres:	Manuel DE ALMEIDA MOURA
	José Armand BARRERA
	Lucille BERNATCHEZ
	Egan CHAMBERS
	Théoharis FOURNARIS
	Julien HARVEY
	Jean ISSERI
	Randy H. MYLYK
	Léon OUAKNINE
	Djamel TOUALBI
	Phuong TRINH
Sous-ministre MCCI (Participe aux réunions)	Régis VIGNEAU
Secrétaire:	Jacques JOHNSON

* En date du 11 juin 1986

MEMBRES DU COMITÉ PERMANENT SUR L'IMMIGRATION

Présidente du Comité par intérim

Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ

Membres : Lucille BERNATCHEZ
Phuong TRINH
José Armand BARRERA
Jean ISSERI
Djamel TOUALBI

Juanita WESTMORELAND-TRAORÉ, ex-officio

Rédacteur: Bertrand LEBEL, Agent de recherche

INTRODUCTION

Le Conseil est très heureux d'être étroitement associé au processus de consultation publique initié pour une deuxième année par la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec. En effet, dans ce processus devant mener au dépôt de propositions au Conseil du Trésor et ensuite au Conseil des ministres, le Conseil des Communautés culturelles se prononce après avoir pris connaissance des avis des organismes consultés par la ministre en février et en mars 1986 et avant que la direction du Ministère n'entreprenne d'évaluer les coûts des différentes propositions que la ministre entend retenir.

À cet égard, le Conseil se félicite de l'initiative prise cette année par la ministre d'exposer et de discuter publiquement, en compagnie de la direction du ministère, les informations contenues dans les trois documents remis aux organismes consultés (1). Ce genre de rencontre ne peut qu'augmenter le niveau d'intérêt des organismes ou corps intermédiaires consultés et par là même susciter des débats qui doivent se tenir sur l'apport de l'immigration et des communautés culturelles au développement du Québec.

(1) Documents préparés et édités par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec :

1- Objet et problématique de la consultation sur le niveau d'immigration pour 1987.

2- Aspects légaux et réglementaires de l'immigration au Québec.

3- Evolution de l'immigration internationale au Québec depuis 1975.

Le présent avis du Conseil a été examiné par son comité de l'immigration en s'appuyant sur une documentation de recherches et de consultations sans cesse croissante touchant les aspects démographiques, économiques, et socio-culturels de l'immigration. Au cours des prochaines années, le Conseil entend poursuivre des consultations privées avec des spécialistes, mais également découvrir des moyens de sensibiliser davantage les différentes catégories de membres de la société québécoise sur l'urgence de recourir davantage à l'immigration comme investissement dans l'avenir du Québec et non pas de voir celle-ci uniquement comme une source de dépenses. Cette étape est d'autant plus devenue nécessaire que le Conseil se prononce dans cet avis non seulement sur les niveaux pour l'année 1987, mais également pour les deux années subséquentes. Au moment où il réclame du Gouvernement qu'il annonce une politique expansionniste d'immigration, le Conseil considère qu'il faut associer encore plus de leaders et d'intellectuels à la démonstration des avantages que procurent au Québec la présence des membres de communautés culturelles.

1. SITUATION DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC

Au cours de la dernière année, le débat sur l'avenir démographique du Québec a pris beaucoup plus d'ampleur que par le passé. S'inspirant du document produit par le Secrétariat au développement social, L'évolution de la population du Québec et ses conséquences, la Commission parlementaire de la culture s'est penchée sur la question et a produit un rapport commenté depuis par les éditorialistes et par quelques spécialistes. Présidée par l'actuel ministre des Communications, monsieur Richard French, la Commission a en effet soumis à l'Assemblée nationale en septembre 1985 la conclusion de ses réflexions dans son rapport titré : Étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte.

Essentiellement, ce document établit que la population du Québec va commencer à diminuer au début du siècle prochain, c'est-à-dire d'ici 15 ans. Deux causes principales expliquent cette situation d'ailleurs assez unique : un très faible taux de fécondité et une forte émigration de sa population. En effet, le Québec présente un nombre moyen d'enfants par femme qui est de 1,4. Pour assurer le remplacement de la génération précédente, il faudrait une moyenne de 2,1 enfants par femme. D'une société de sur-fécondité avec une moyenne de 4 enfants par femme avant 1960, nous sommes passés à une période de sous-fécondité. Après avoir connu l'un des taux de fécondité les plus élevés d'Occident, le Québec en est venu sur une période de 20 ans à ressembler de plus en plus à certains pays européens où la population est vieillissante. Les études réalisées auprès des jeures couples québécois ne permettent pas de croire à un changement dans un proche avenir.

Par ailleurs, et cela contrairement à d'autres grandes régions de l'Amérique du Nord, le Québec connaît depuis 20 ans un solde migratoire négatif, c'est-à-dire que plus de personnes ont quitté son

territoire qu'il n'en est venu s'y établir. Toutefois, le solde migratoire du Québec a été positif en 1985 et pourrait le demeurer en 1986. Cette situation nouvelle est due au fait que les sorties interprovinciales ont diminué de beaucoup et que le solde migratoire international (2) demeure positif à plus de 6 500 personnes.

Les travaux réalisés dans le cadre de cette Commission laissent entendre que, contrairement à la croyance populaire, la dénatalité n'apportera pas une amélioration durable du marché du travail. Bien au contraire, une baisse progressive du nombre de jeunes adultes à la recherche d'un emploi pourrait avoir des effets négatifs à moyen terme, caractérisés par des contractions de la demande dans certains secteurs des biens et services. Une observation semblable est faite sur le lien faussement établi entre l'immigration et le chômage : «Aujourd'hui, la mauvaise situation de l'emploi amène les gouvernements à restreindre l'immigration de manière assez radicale, même s'il n'est pas prouvé que l'immigration a provoqué plus de chômage» (3). Nous reviendrons sur ce sujet dans la troisième section de cet avis quand nous examinerons la politique d'immigration du Québec.

Selon la Commission French, deux grandes conséquences sont rattachées à la situation démographique actuelle du Québec : le vieillissement de sa population et son caractère de plus en plus multiculturel francophone. On estime que le vieillissement d'une population n'est jamais souhaitable et que déjà commencent à se faire sentir les effets négatifs de la diminution du nombre de jeunes adultes. «La conjugaison de la dépopulation et du vieillissement s'avèrera très désagréable sur les plans économique, social et culturel».

(2) Différence entre les entrées et les sorties de personnes provenant d'autres pays.

(3) Rapport de la Commission French, page 66.

Par ailleurs, la Commission constate que l'évolution démolinguistique du Québec commence à jouer en faveur du français, ce qui l'amène à croire que «l'immigration ne peut être considérée comme un facteur d'instabilité linguistique». Vis-à-vis des nouveaux immigrants, l'influence de la communauté francophone se fait grandissante. D'une part, l'école française en vertu de la Loi 101 travaille à intégrer les jeunes immigrés de tous les pays et, d'autre part, la taille de la communauté anglaise a diminué surtout par la voie de l'émigration. Cette dernière, ayant connu depuis 10 ans l'exode d'un quart de ses jeunes adultes, cherche à maintenir les institutions et les services qu'elle a contribué grandement à créer. Cette situation «concourt maintenant à la nouvelle définition du Québec, qui émerge lentement : société francophone multiculturelle» (4).

Pour la Commission French comme pour le Conseil, l'immigration doit dans l'immédiat constituer le principal élément devant contribuer à améliorer la situation démographique du Québec. Les remèdes à la faible fécondité pourraient être trouvés dans le cadre d'une politique familiale du Québec. Les spécialistes croient toutefois qu'en encourageant les jeunes couples à avoir des enfants, notamment par des mesures fiscales, ceux-ci ne décideront pas nécessairement d'avoir des enfants. La troisième solution, qui viserait à diminuer l'émigration, est en train de s'implanter d'elle-même puisque le solde migratoire devient positif. Une étude approfondie devrait néanmoins être entreprise sur les meilleurs moyens à prendre pour que le Québec conserve sur son territoire un maximum de ses résidents.

(4) Rapport de la Commission French, page 107-108.

2. CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Rappelons ici à grands traits les principales caractéristiques de l'immigration internationale du Québec :

- l'immigration internationale qui était annuellement de 35 000 personnes en moyenne à la fin des années soixante a diminué progressivement pour se fixer à un niveau moyen de 18 000 au cours des six dernières années;

- depuis 1978, suite à une entente avec le Gouvernement fédéral, le Québec recrute et sélectionne lui-même presque tous ses immigrants (Entente Couture-Cullen);

- au cours de la dernière décennie, le Québec n'a pas réussi à attirer plus de 17% des immigrants à destination du Canada, alors que la population totale du Québec représente 26% de l'ensemble des résidents du Canada;

- en 1984 et 1985, le Québec a reçu 14 640 et 14 720 personnes alors qu'il prévoyait en recevoir 16 000 et 17 000 respectivement;

- depuis 5 ans, les réfugiés reconnus au titre de la Convention de Genève, les personnes associées à des cas humanitaires et celles admises dans le cadre de programmes spéciaux ont vu leur importance numérique baisser par rapport à l'ensemble canadien; toutefois, la moitié des 20 000 ressortissants étrangers qui réclament au Canada le statut de réfugié habitent présentement le Québec;

- les immigrés proviennent de moins en moins de l'Europe (30%) et de plus en plus des pays situés en Asie et au sud des États-Unis (plus de 50%);

- ils ont une moyenne d'âge de 26 ans et plus de 85% d'entre eux s'établissent dans la région de Montréal;

- les deux tiers de ceux-ci connaissent le français, l'anglais ou les deux langues à la fois; les unilingues anglais diminuent en importance alors que l'inverse se produit pour les unilingues français;

- les indépendants, c'est-à-dire les immigrants sélectionnés surtout en fonction des besoins du marché du travail, forment 45% du flot migratoire international, alors que ceux qui ont été admis pour rejoindre un membre de leur famille immédiate représentent quelque 40% des résidents permanents admis au Québec; la catégorie des réfugiés et autres personnes assimilées comprend quant à elle le reste des immigrés admis, c'est-à-dire 15%;

- les immigrés admis avec l'intention d'occuper un emploi ont vu leur importance diminuer au cours des dix dernières années en raison de la diminution de l'immigration totale et de l'augmentation proportionnelle de l'immigration familiale.

3. LA POLITIQUE D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

La politique actuelle est régie par la Loi fédérale de 1976 sur l'immigration. Cette dernière étant selon la constitution un domaine de juridiction partagée, le gouvernement du Canada et celui du Québec signèrent en 1978 une entente par laquelle le Québec obtint des pouvoirs élargis dans les domaines du recrutement et de la sélection des immigrants et par laquelle le Canada conserve les questions du contrôle des frontières et de la définition des catégories d'immigrants. Maintenant, le Québec possède une loi révisée sur le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration ainsi qu'une réglementation appropriée. En prenant le contrôle de la sélection des immigrants, le Québec voulait et veut s'assurer que les immigrants sont choisis en fonction de ses intérêts démographiques, économiques et socio-culturels.

Trois catégories d'immigrants apparaissent dans les statistiques. La figure 1, à la page suivante, nous en montre l'importance au cours des 11 dernières années :

Figure 1. IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC SELON LES PRINCIPALES CATÉGORIES, 1975-1985

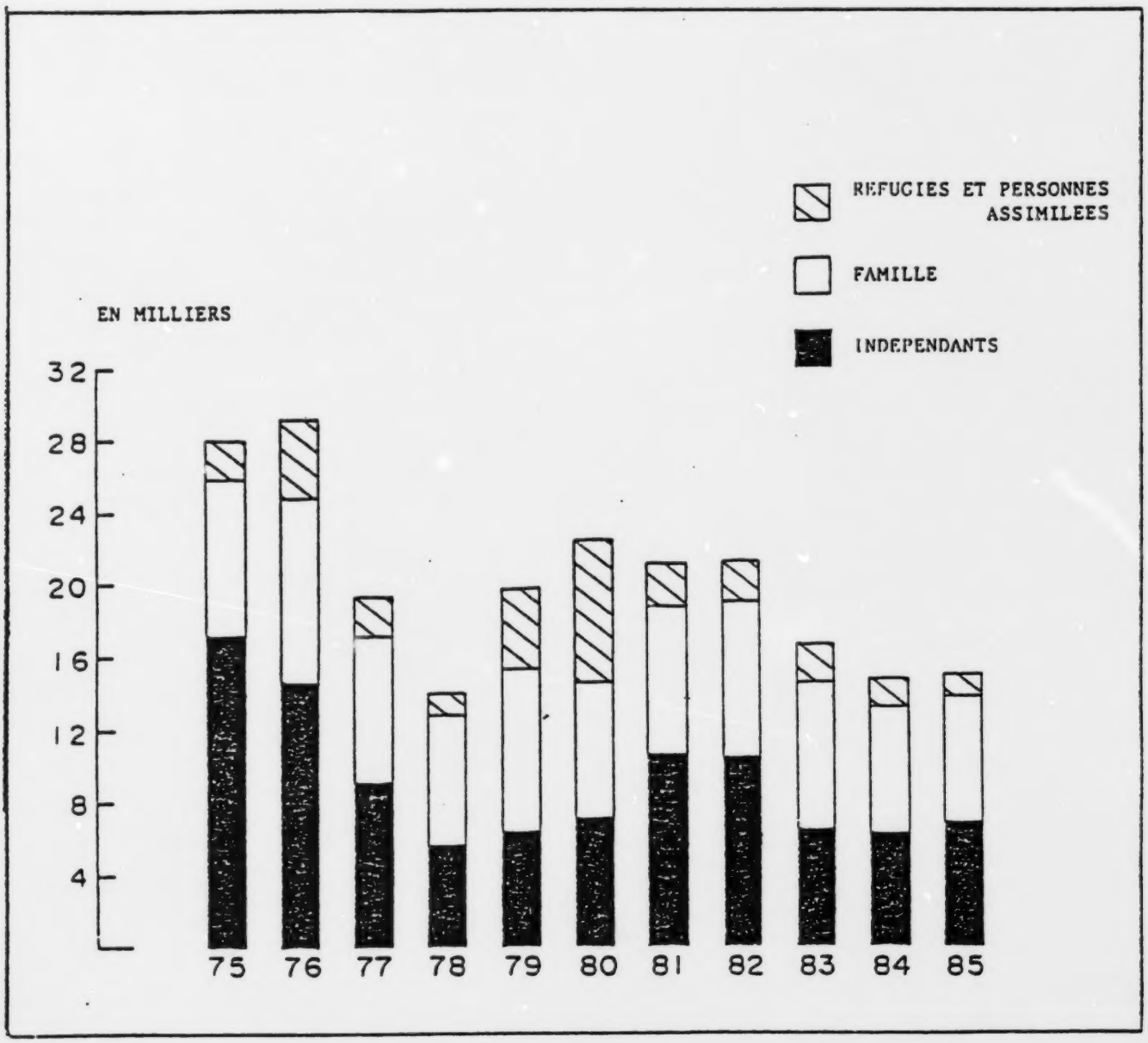

La catégorie de la famille a été créée dans le but de réunir les membres de la famille auprès des premiers immigrants admis dans les deux autres catégories. Les immigrants de cette catégorie ne sont pas évalués en fonction de leur participation éventuelle au marché du travail. On remarque, dans le graphique précédent, que cette catégorie prend de l'importance chaque fois que le niveau des admissions est faible.

La catégorie des réfugiés comprend les personnes reconnues comme tels par les autorités canadiennes conformément à la Convention et au Protocole des Nations Unies. Elle inclut également des personnes assimilées à des réfugiés mais définies par règlement en fonction des pays qui se trouvent en situation de crise. Ces personnes sont ordinairement sélectionnées dans des camps en fonction de leur possibilité d'adaptation au Québec. Le Québec comme le Canada a l'une des politiques d'admission les plus généreuses au monde à l'égard de cette catégorie d'immigrants dits «involontaires». Un effort particulièrement remarquable a été réalisé auprès de réfugiés handicapés.

Le dernier groupe d'immigrants, celui des indépendants, détermine en quelque sorte le niveau global des admissions. Quand le Gouvernement veut admettre plus d'immigrants, il n'a qu'à décider d'assouplir ou de restreindre les critères de sélection de cette catégorie d'immigrants. Celle-ci comprend des travailleurs choisis selon les besoins du marché du travail, des entrepreneurs, des investisseurs, des retraités et des personnes ayant un lien de parenté avec des citoyens canadiens.

a) l'importance de la catégorie des indépendants

Un système de points permet de sélectionner les indépendants à partir d'éléments tels que le niveau de scolarité, l'occupation, l'expérience professionnelle sur le marché du travail, l'obtention d'une offre préalable d'emploi, la connaissance du français et de l'anglais, la présence de parents déjà établis au pays et les caractéristiques personnelles. L'importance en points des éléments d'évaluation varie selon que les candidats sont définis comme investisseurs, entrepreneurs, retraités, travailleurs indépendants ou retraités. La chute de l'importance des indépendants dans l'immigration internationale destinée au Québec est explicable par le fait qu'au cours des trois dernières années et encore maintenant, on exige des indépendants, à l'exception des entrepreneurs et des investisseurs, qu'ils aient en main un emploi réservé.

Cette façon de relier trop étroitement l'immigration à la conjoncture économique vient encore récemment d'être mise en doute par une étude commanditée par le Gouvernement fédéral (5). En effet, les deux auteurs (T.J. Samuel et T. Conyers) concluent leur analyse en affirmant que les immigrants sont susceptibles de créer plus d'emplois qu'ils n'en occupent. Même en 1983-84, année où la conjoncture économique commençait tout juste à être plus favorable, les immigrants auraient créé plus d'emplois qu'ils n'en auraient occupé. Ils estiment «que si la composition de l'immigration - en termes d'âge, de catégorie d'admission, de taux d'intégration au marché du travail et de propension à consommer - demeure inchangée, le potentiel de création d'emplois continuerait de se réaliser avec une immigration accrue». Selon eux, l'immigration doit être vue comme ayant un effet positif sur l'emploi.

(5) SAMUEL, T.J. and CONYERS, T., The Employment Effect of Immigration : a Balance Sheet Approach, Employment and Immigration Canada, 1985.

C'est également ce que Mario Polèse et Agnès Lê Minh, dans une recherche publiée par le gouvernement du Québec en 1978, affirmaient : l'immigration avait eu «très peu d'influence sur les taux de chômage» (6). Il ne faut évidemment pas comprendre par là qu'une immigration plus importante constituerait une solution au problème du chômage au Québec.

Constatant une plus grande confiance du public envers l'avenir économique, le Gouvernement canadien a décidé, il y a quelques mois, de lever la restriction de l'emploi réservé, tout en haussant pour 1986 et 1987 ses niveaux totaux d'immigration.

Pour le moment, le Québec maintient encore cette restriction. Au Gouvernement fédéral depuis un an, plusieurs rapports ont traité de la question, notamment celui de la Commission MacDonald (voir le chapitre 16 sur les politiques d'immigration (7), celui du Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration intitulé Immigration : politique de croissance (août 1985) et en mars 1986 le rapport du groupe d'étude sur la Citoyenneté, le Travail et l'Immigration remis au Task Force de M. Nielsen (pages 131 à 195). Tous ces rapports estiment que les politiques canadienne et québécoise sont beaucoup trop centrées sur la conjoncture économique du moment;

(6) POLESE, Mario et LÊ MINH, Agnès, L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec, 1968-75, Ministère de l'Immigration, Étude et document No. 3, 1978.

(7) Tome II du Rapport de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, 1985, pages 727 à 738.

elles sont beaucoup trop absorbées par les besoins immédiats du marché du travail. D'ailleurs, les renseignements que possèdent les agents d'immigration sur le marché du travail reflètent plutôt la situation antérieure de ce marché et de plus, à partir d'un besoin particulier de main-d'oeuvre, ils ne sont pas en mesure de déterminer combien d'immigrants sont admis pour combler ce besoin.

On s'interroge donc de plus en plus sur la façon dont l'objectif économique de l'immigration est mis en place et sur les résultats atteints. Ne devrait-on pas s'en tenir aux critères d'âge, de scolarité, de connaissance des langues et de qualifications professionnelles afin d'introduire dans le processus de sélection plus de souplesse et plus de confiance en l'avenir? Pour sa part, le Conseil croit que le Québec devrait adopter une politique plus flexible dans la sélection de ses immigrants, surtout s'il considère que les objectifs démographiques doivent avoir priorité.

Les immigrants qui ont des niveaux élevés de scolarité et de formation professionnelle sont un acquis pour le Québec. Faire dépendre notre politique d'immigration des besoins immédiats du marché du travail lesquels sont souvent mal connus, nous amènent à considérer ces ressources humaines dans un but trop à court terme. Ne recherche-t-on pas dans notre société à haute technologie des individus capables de s'adapter à des situations sans cesse changeantes et dont la formation générale et professionnelle leur donne la clé de base? De l'avis du Conseil, le Québec devrait également continuer d'accentuer, comme en 1985, le recrutement d'investisseurs et d'entrepreneurs capables de venir aider le Québec à se développer.

La contribution économique de l'immigration préoccupe beaucoup le Conseil. C'est la raison pour laquelle il a fait établir en mars une revue de la littérature portant sur l'impact économique de l'immigration. En outre, le Conseil compte amorcer un projet de recherche sur l'entrepreneurship des membres des communautés culturelles établis au Québec. Il s'intéresserait à la création d'emplois et à l'investissement de la part des Québécois issus des mouvements d'immigration de l'après-guerre et admis non seulement à titre d'indépendants, mais aussi à titre de réfugiés et de membres de la famille.

Au cours des prochaines années, compte tenu des ressources qui lui seront fournies, le Conseil entend faire connaître aux Québécois les conclusions des principales recherches portant sur l'impact économique de l'immigration et inciter des chercheurs du Québec à augmenter nos connaissances à cet égard. Les relations entre l'immigration et des phénomènes tels que l'augmentation de la demande de biens et de services, la création d'emplois et le niveau de certaines dépenses publiques devront être abordées et approfondies.

b) <u>la catégorie de la famille</u>

Étant donné que le Conseil ne désire pas présentement suggérer de modifier cette catégorie d'immigrants, il s'abstient pour le moment de commenter les propositions récentes du groupe d'étude fédéral présidé par M. Duncan R. Campbell, lesquelles suggèrent au gouvernement :

- d'établir à 18 ans plutôt qu'à 21 l'âge maximum pour parrainer un enfant;

- d'éliminer la possibilité de parrainer ses parents (père, mère, grand-père, grand-mère) âgés de moins de 60 ans pour d'autres raisons que l'infirmité du requérant, telles que le veuvage et l'incapacité d'occuper un emploi;

- de limiter à 10 plutôt qu'à 20 ou 30 le nombre de points bonis accordés au groupe des «parents aidés» de la catégorie des indépendants;

- de réduire de 10 à 3 ans la période de parrainage et d'augmenter le niveau des garanties financières.

En temps et lieu, le Conseil se penchera sur l'étude de cette catégorie et procédera aux consultations nécessaires.

c) <u>les personnes en situation particulière de détresse : les réfugiés, les personnes des classes désignées et les autres cas humanitaires</u>

Le Conseil considère que le Québec doit poursuivre l'objectif humanitaire qui consiste à accueillir sur son sol des personnes en situation particulière de détresse. La grande question de l'heure touche le sort réservé aux quelque 11 000 revendicateurs du statut de réfugié établis au Québec et attendant une décision des autorités fédérales. Ces dernières viennent d'augmenter le nombre de juges de la Commission d'Appel de l'Immigration, en particulier afin d'accélérer le processus de ce deuxième niveau de décision.

Par ailleurs, suite aux recommandations du rapport du rabbin Plaut ainsi qu'à celles de nombreux groupes, les procédures du premier niveau d'examen des demandes des revendicateurs sont présentement à l'étude et devraient faire bientôt l'objet d'un dépôt de projet de loi à la Chambre des Communes. En réponse à une demande ministérielle, le Conseil a déjà émis en août 1985 un avis sur la question du processus canadien de reconnaissance du statut de réfugié (8). On y lit entre autres recommandations que «l'accélération du processus de détermination de la validité des revendications, dans un système qui

(8) Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, <u>Avis sur les recommandations relatives au processus de reconnaissance au Canada du statut de réfugié</u> (40 pages, août 1985).

assure une audition orale équitable et le plus près possible du lieu de résidence du revendicateur, est l'outil indispensable de dissuasion et d'élimination des revendications abusives».

d) l'orientation récente de la politique canadienne d'immigration

En juin 1985, Madame Flora MacDonald déposa le «Rapport au Parlement sur la révision des orientations futures des niveaux d'immigration», dans lequel on préconise une hausse modérée et contrôlée des niveaux d'immigration pour les deux ou trois prochaines années. Il y est dit que le Canada ne peut se lancer dans une politique à long terme sans entreprendre des recherches sur la relation entre la politique d'immigration et les facteurs démographiques, économiques et sociaux.

En octobre 1985, le nouveau ministre d'état à l'immigration, Monsieur Walter McLean, annonce une augmentation substantielle des niveaux d'immigration de 85 000 - 90 000 en 1985 à 105 000 - 115 000 en 1986 et à 115 000 - 125 000 en 1987. Le gros de l'accroissement prévu se situe évidemment dans la catégorie des indépendants.

Le tableau suivant rappelle les niveaux d'immigration annoncés ainsi que les admissions réelles au cours des dernières années à la fois pour le gouvernement du Canada et celui du Québec (Tableau 1).

Tableau I NIVEAUX D'IMMIGRATION DU CANADA ET DU QUÉBEC : objectifs annoncés et admissions réelles au cours des dernières années.

1.1 CANADA	OBJECTIFS ANNONCÉS	ADMISSIONS RÉELLES
1987	115 - 125 000	?
1986	105 - 115 000	?
1985	85 - 90 000	85 000 (estimation)
1984	90 - 95 000	88 240
1983	105 - 110 000	89 150
1982	130 - 135 000	121 150

1.2 QUÉBEC	OBJECTIFS ANNONCÉS	ADMISSIONS RÉELLES
1986	13 000(1)	?
1985	17 000	14 721
1984	16 000	14 640
1983	15 200	16 375

(1) À ce nombre s'ajoute une prévision d'entrée de 5 000 revendicateurs du statut de réfugié.

e) l'établissement et l'intégration des immigrants dans une société francophone de plus en plus multiculturelle et multiraciale

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec possède une bonne batterie de programmes pour aider les immigrants à vivre au Québec : cours de langue française, équivalences des diplômes, conseils aux entrepreneurs-investisseurs, subventions à des organismes non gouvernementaux pour l'accueil et l'adaptation de même que pour le maintien des cultures d'origine et le rapprochement avec la majorité francophone. D'autres ministères et services parapublics interviennent également dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des services sociaux et de santé, etc. Tous ces efforts du gouvernement du Québec, accentués depuis la création en 1968 d'un ministère de l'Immigration, ont été consentis avec l'objectif de faire en sorte que la population immigrante s'intègre harmonieusement au sein de la société québécoise et plus particulièrement de la majorité francophone.

Nous savons que les immigrants établis au Canada finissent au cours des ans par jouir de revenus un peu supérieurs à la moyenne, en raison principalement de leur résidence dans les centres urbains et les régions prospères. Toutefois, ils ne recevraient pas un revenu aussi élevé que leur niveau d'instruction et leur compétence le laissent prévoir, surtout dans le cas des derniers arrivés (9). On voit donc que si les immigrants réussissent assez bien, toutes sortes de difficultés les attendent dans leur intégration sociale. Plusieurs parlent de discrimination systématique à leur endroit et en particulier à l'endroit des immigrants de race autre que blanche.

Le choix d'une société québécoise alimentée régulièrement par l'immigration impose que le Gouvernement se préoccupe sans cesse de leur intégration à long terme. C'est ainsi que toutes les grandes

(9) A.H. RICHMOND et W.E. KALBACH, Degré d'adaptation des immigrants et de leurs descendants, Statistique Canada, 1980, page 59.

institutions de la société québécoise ont été peu à peu transformées par la présence de nouveaux résidents. Même si beaucoup de travail reste à faire pour créer une place adéquate aux nouveaux arrivants, quelques initiatives ont été prises.

Que l'on songe aux amorces d'une politique d'éducation interculturelle préparée par le ministère de l'Éducation à partir des recommandations du rapport Chancy (10), aux déclarations d'intention des services sociaux et de santé de se rendre plus accessibles aux membres des communautés culturelles et à l'annonce récente de l'introduction de programmes d'accès à l'égalité d'abord dans la fonction publique et ensuite dans les entreprises privées. Plus récemment encore, la Communauté urbaine de Montréal a constitué un comité spécial pour l'aviser sur les mesures à prendre capables d'assurer de bonnes relations entre les services publics municipaux et les communautés culturelles. D'autres secteurs de la vie québécoise devront apporter une contribution plus grande, notamment celui des grands médias.

L'édification d'une société multiculturelle et multiraciale doit pousser le Gouvernement et tous les Québécois à rechercher des solutions empreintes de tolérance et aptes à éviter des conflits prévisibles. La réussite d'une politique de croissance de l'immigration dépendra de notre aptitude à relever les défis et à régler les problèmes de l'avènement d'un Québec de plus en plus multiculturel et multiracial.

(10) Ministère de l'Éducation, L'école québécoise et les communautés culturelles, janvier 1985.

f) la consultation ministérielle pour fixer les niveaux d'immigration

Une soixantaine d'organismes ont été invités cette année par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration à donner leur avis sur le niveau souhaitable d'immigration que le Québec devrait adopter pour l'année 1987. De ce nombre, une douzaine ont remis un avis concernant la détermination d'un niveau d'immigration et l'importance relative de chacune des grandes catégories d'immigrants (11).

Le Conseil tient à remercier les dirigeants des organismes qui ont bien voulu s'exprimer sur cette question importante pour l'avenir du Québec. De plus, il se réjouit de la haute teneur de leurs propositions et commentaires, démontrant par là une grande compréhension de la contribution que peut apporter l'immigration au développement du Québec.

La presque totalité des organismes croient que le Québec devrait maintenant adopter une politique expansionniste d'immigration. Tout en proposant une telle politique, certains organismes n'ont pas jugé bon de préciser un nombre requis d'admissions. Toutefois, six associations ont proposé un nombre d'immigrants à admettre au Québec pour 1987 : deux suggèrent de ne pas dépasser 18 000 admissions, tandis que les quatre autres souhaitent des niveaux supérieurs, allant de 22 500 à 30 000.

Les commentaires des organismes sur les catégories d'immigrants ont été nombreux. La presque totalité d'entre eux demandent que le gouvernement du Québec décide de laisser entrer beaucoup plus d'immigrants indépendants, c'est-à-dire ceux qui sont capables de venir créer ici des emplois et ceux qui viennent occuper des postes dans des

(11) On trouvera, en annexe, une liste de ces organismes.

secteurs économiques où l'on note une certaine pénurie de main-d'oeuvre. À cet égard, un organisme patronal suggère de créer un comité consultatif rattaché au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration afin d'aider ce dernier à mieux connaître les besoins en main-d'oeuvre dans certains secteurs particuliers de l'économie québécoise. Quelques associations ont souligné que dans certains domaines scientifiques et techniques il y aurait avantage à obtenir plus d'offres de main-d'oeuvre immigrante de façon à introduire une saine compétition avec la main-d'oeuvre locale. Concernant les critères de sélection des immigrants indépendants, on demande la levée de la restriction de l'emploi réservé.

Les quelques organismes qui ont traité de la catégorie de la famille oeuvrent surtout auprès des immigrants. Dans l'ensemble, ils désirent que cette catégorie soit définie de façon plus large, par exemple en excluant toute référence à l'âge et au statut civil.

Pour ce qui concerne la catégorie restante, celle de l'immigration humanitaire, à peu près tous les organismes demandent que le gouvernement du Québec exerce des pressions plus fortes sur le gouvernement canadien afin que les quelque 11 000 revendicateurs du statut de réfugié, qui habitent le Québec, obtiennent le plus rapidement possible une réponse à leur demande de reconnaissance du statut de réfugié. Toutefois, deux préoccupations différentes soutiennent cette opinion générale. D'une part, les organismes à caractère socio-économique s'inquiètent du grand nombre de ces revendicateurs qui, en recevant la permission d'habiter temporairement au pays, ont droit à des services jugés coûteux, tels que l'aide sociale et l'assurance-maladie. D'autre part, les organismes de défense des droits des réfugiés et ceux qui travaillent à leur adaptation insistent sur la nécessité pour le Canada et pour le Québec de se montrer justes et généreux.

Par rapport à la participation du Québec à la relocalisation des réfugiés, qui dans le monde fuient des situations de persécution et de détresse particulière, on rappelle que le gouvernement du Québec doit continuer de jouer un rôle actif, à la mesure de sa grande capacité d'accueil. On déplore que la question des réfugiés soit traitée dans les mêmes termes que celle des immigrants.

Plusieurs organismes ont profité de cette consultation ministérielle sur le niveau d'immigration de 1987 pour attirer l'attention de la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration sur certains aspects d'une politique d'immigration qui touchent l'accueil, l'adaptation et l'intégration des nouveaux résidents.

À l'instar du rapport French, quelques organismes soulignent l'urgence d'étudier le problème de l'émigration des résidents du Québec que ce soit vers d'autres provinces ou d'autres pays. L'étude consisterait à chercher à mieux connaître les causes de ces départs et à proposer des moyens de les diminuer. La réduction du fardeau fiscal est souvent mentionnée comme solution. Par ailleurs, on considère que l'entrée de résidents venus d'autres provinces devrait faire partie également de l'objet d'une telle étude.

Un organisme représentant la communauté anglophone affirme que l'avenir de cette communauté est en péril. Il demande qu'une attention particulière soit accordée au maintien de cette communauté ainsi qu'au réseau de ses institutions. Pour attirer et garder au Québec des membres de cette communauté, il est réclamé que l'accès à l'école anglaise soit accordé aux nouveaux résidents du Québec qui ont reçu leur éducation en langue anglaise n'importe où dans le monde ou dont la langue maternelle est l'anglais.

La nécessité de mettre sur pied un programme gouvernemental de promotion de l'immigration et de la contribution des communautés culturelles au développement du Québec a été maintes fois abordée dans les mémoires des organismes. On considère qu'un tel programme serait d'autant plus nécessaire que le Gouvernement adopte et poursuit une politique expansionniste d'immigration.

D'autres sujets reliés à l'organisation des services aux immigrants ont aussi été touchés. Un organisme demande que le Gouvernement examine la question de la concentration résidentielle des nouveaux résidents, car celle-ci ne favoriserait pas l'apprentissage du français du moins chez les enfants des classes primaires. Il a été également souligné que plusieurs immigrants adultes, notamment des femmes, n'avaient pas un accès facile à des cours de français.

Par ailleurs, on a noté d'autres secteurs de l'action gouvernementale où des améliorations sont souhaitées. Sans faire ici une liste complète de ces secteurs, énumérons ceux qui apparaissent les plus importants : l'accès aux services de santé et aux services sociaux, la formation aux relations interculturelles pour le personnel des services publics, parapublics et privés, la lutte contre les différentes formes de racisme, l'appui financier aux organismes non-gouvernementaux.

Dans son avis de cette année, le Conseil n'est pas en mesure de proposer une politique complète d'immigration qui inclurait l'organisation de services aux immigrants et aux membres des communautés culturelles. Il prend toutefois bonne note de ces suggestions de projets d'études et de consultations.

4. LE POINT DE VUE DU CONSEIL

Le Conseil suggère d'abord au ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, d'adopter une planification triennale de l'immigration québécoise. Cette méthode de travail pourrait apporter les avantages suivants :

- stimuler la réflexion des organismes et des chercheurs à partir d'un horizon plus large que celui d'une année;

- faciliter au Ministère ses démarches auprès du Conseil du Trésor et du Conseil des ministres;

- aider le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à prévoir à moyen terme l'affectation de ses ressources humaines et financières;

- susciter une concertation encore plus étroite entre le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec et les très nombreuses autres institutions publiques, parapubliques et privées qui ont à transiger avec des immigrants.

a) le niveau d'immigration

L'an dernier, le Conseil avait suggéré que le gouvernement du Québec se fixe comme objectif pour l'année 1986 d'accepter quelque 20 000 immigrants. De son côté, le Gouvernement a choisi de recevoir quelque 13 000 résidents permanents en tenant compte du fait qu'environ 5 000 revendicateurs entreraient au Québec pour y revendiquer le statut de réfugié.

Cette année, le Conseil a décidé de revenir à la charge et de proposer que le gouvernement du Québec annonce qu'il a l'intention de hausser à 20 000 résidents permanents le niveau d'immigration pour 1987 et d'augmenter ce niveau de 20% au cours des deux années subséquentes, ce qui ferait 24 000 - 25 000 immigrants pour 1988 et 29 000 - 30 000 pour 1989.

Plusieurs motifs supportent la position du Conseil :

1) Le Québec doit choisir maintenant de prendre les moyens appropriés pour que l'immigration apporte une contribution importante à l'augmentation de la population active et à la diminution proportionnelle du groupe d'âge des 65 ans et plus. La lutte du Québec contre le vieillissement et la réduction de la taille de sa population doit être entreprise sans délai, tel que le recommandait à l'automne la Commission French.

2) Le solde migratoire net du Québec est devenu positif en 1985 et tout porte à croire que cette situation se poursuivra en 1986 et 1987. C'est donc dire qu'au lieu de perdre comme auparavant des membres, notamment en raison des fortes sorties interprovinciales, le Québec réussit maintenant à conserver sur son sol un peu plus de personnes qui entrent qu'il n'y en a qui sortent.

3) Les conditions économiques générales s'améliorent, ce qui crée un climat plus optimiste face à la création d'emplois. La présente baisse des taux d'intérêt devrait augmenter le nombre de projets d'investissements et la demande de biens et services.

4) Avec un niveau de 20 000 immigrants pour 1987, le Québec ne fait que maintenir sa part traditionnelle de l'immigration canadienne, laquelle se situe à quelque 17%. Par ailleurs, ce même niveau correspond à la moyenne des admissions du Québec entre 1975 et 1984. C'est donc dire que, si le Gouvernement suivait l'avis du Conseil, ce n'est qu'en 1988 et 1989 que le Québec commencerait à modifier son comportement antérieur face à l'immigration. Rappelons que le Québec est encore loin d'attendre l'objectif désirable de 26% de l'immigration canadienne, pourcentage qui correspond au poids de la population du Québec dans la Confédération canadienne.

Le tableau suivant situe la proposition du Conseil par rapport aux performances passées et futures du Québec et du Canada (Tableau 2) :

Tableau 2 ADMISSIONS D'IMMIGRANTS AU QUÉBEC ET AU CANADA DE 1983 À 1986, ET PROPOSITION DU CONSEIL POUR LE QUÉBEC PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS CANADIENNES

2.1 ADMISSIONS DU QUÉBEC ET DU CANADA, 1983 À 1986

	Québec	Canada	% Québec/Canada
1983	16 375	89 150	18,3%
1984	14 640	88 240	16,5%
1985	14 720	85 000	17,3%
1986*	13 000	105 000 - 115 000	11,8%

* Niveaux annoncés

2.2 PROPOSITION DU CONSEIL POUR LE QUÉBEC PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS CANADIENNES

	Québec	Canada	% Québec/Canada
1987	20 000	115 000 - 125 000	16,6%
1988	24 000 - 25 000	?	?
1989	29 000 - 30 000	?	?

---

b) les catégories d'immigrants

Parmi les groupes consultés par la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, la plupart de ceux qui se sont exprimés favorisent une augmentation de l'immigration à la condition toutefois qu'il s'agisse d'une immigration économique, c'est-à-dire celle qui amène au Québec des entrepreneurs, des investisseurs et des travailleurs qualifiés. Le Conseil partage le même point de vue. C'est dans la catégorie des indépendants que le gouvernement du Québec devrait placer la plus grande part de son énergie au cours des trois prochaines années. En outre, le choix des immigrants indépendants aurait intérêt à s'établir en fonction de critères généraux tels que l'âge, la scolarité, l'occupation, l'expérience professionnelle, la connaissance du français et de l'anglais. La restriction de l'emploi réservé devrait être levée à court terme.

Par ailleurs, le Québec devrait maintenir le principe de la réunification familiale et continuer à se montrer ouvert à l'immigration humanitaire. Ainsi, le Conseil prévoit que les membres de la catégorie de la famille continueront à baisser en nombre au cours de 1987, mais augmenteront progressivement en 1988 et 1989. D'autre part, la catégorie des réfugiés augmenterait en 1987 et 1988 pour absorber les retards accumulés dans l'étude des dossiers soumis par les revendicateurs du statut de réfugié à différentes instances de l'administration fédérale. Les quelques groupes consultés qui ont commenté cette situation affirment qu'une solution doit être rapidement appliquée afin de clarifier le statut de ces personnes et de réduire les charges imposées aux services d'accueil et aux programmes sociaux (assurance-maladie, assurance-hospitalisation et aide sociale) administrés par le gouvernement du Québec.

Le tableau suivant rappelle par catégorie d'immigrants les admissions réelles du Québec en 1984 et 1985, de même que les prévisions pour 1986, alors que pour 1987, 1988 et 1989, il chiffre la proposition du Conseil (Tableau 3) :

Tableau 3 : ADMISSIONS PAR CATÉGORIES D'IMMIGRANTS DE 1984 À 1986 ET PROPOSITIONS DU CONSEIL POUR 1987 À 1989.

3.1 ADMISSIONS RÉELLES POUR 1984 et 1985, PRÉVISIONS POUR 1986, SELON LES CATÉGORIES D'IMMIGRANTS, QUÉBEC

	1984	1985	1986
Indépendants (économique)	6 000	6 800	3 500
Famille (social)	6 400	6 000	5 500
Réfugiés (humanitaire)	2 200	1 900	4 000
TOTAL	14 600	14 700	13 000

3.2 PROPOSITIONS DU CONSEIL DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR 1987, 1988 ET 1989, SELON LES CATÉGORIES D'IMMIGRANTS, QUÉBEC

	1987	1988	1989
Indépendants (économique)	9 000	11 000 - 12 000	14 000 - 15 000
Famille (social)	5 000	7 000	9 000
Réfugiés (humanitaire)	6 000	6 000	6 000
TOTAL	20 000	24 000 - 25 000	29 000 - 30 000

ANNEXE I

LISTE DES ORGANISMES AYANT SOUMIS UN AVIS SUR LE NIVEAU D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR 1987 DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE LANÇÉE PAR MADAME LA MINISTRE LOUISE ROBIC *

---

1. Centre québécois de relations internationales
2. Association des manufacturiers canadiens
3. Congrès national des Italo-Canadiens
4. Confédération des associations linguistiques et culturelles de Québec Inc.
5. Chambre de Commerce du Québec
6. Maison internationale du Québec
7. Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
8. Accueil - Parrainage Outaouais
9. Coopérative fédérée du Québec
10. Centrale de l'enseignement du Québec
11. La Ligue des Droits et Libertés
12. Alliance-Québec
13. Commissions des Écoles Catholiques de Montréal.

---

* D'autres organismes ont manifesté de l'intérêt à l'égard de l'intégration des immigrants à la société québécoise, mais ils n'ont pas soumis comme tel un avis sur le niveau de 1987 ou sur les procédures de sélection des immigrants.

ANNEXE II

DOCUMENTATION CONSULTÉE

Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, Immigration : politique de croissance, Hull, août 1985.

Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, Avis sur les recommandations relatives au processus de renconnaissance au Canada du Statut du réfugié, gouvernement du Québec, août 1985.

Gouvernement du Canada, Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada (Commission McDonald), 1985, Tome II, Chapitre 16, Politique d'immigration, pages 727 à 738.

Gouvernement du Canada, Rapport du groupe d'étude fédéral sur la citoyenneté, le travail et l'immigration (dirigé par Duncan R. Campbell) soumis au task-force présidé par le ministre Nielson, 1986 (Immigration and Citizenship Program Assessments, page 131 à 195).

Gouvernement du Canada, Rapport au Parlement sur les futures niveaux d'immigration, 31 octobre 1985.

Gouvernement du Canada, Chambre des Communes, Comité permanent du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Troisième rapport portant sur les immigrants investisseurs, mai 1985 (Comité présidé par Jim Hawkes).

Gouvernement du Québec, Secrétariat au développement social, L'Évolution de la population du Québec et ses conséquences, février 1984.

Gouvernement du Québec, Assemblée nationale, Étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte, septembre 1985 (Rapport de la Commission de la Culture, présidée par monsieur Richard D. French).

Institut de recherches politiques, Le Bulletin, Politique d'immigration, Vol. 8, numéro 1, février 1986.

Ministère de l'emploi et de l'Immigration, Les aspects démographiques de l'immigration, Rapport de la rencontre pour les académiques, Montréal 1984.

POLESE, Mario et LÊ MINH Agnès, L'impact à court terme de l'immigration internationale sur la production et l'emploi au Québec 1968-75, Ministère de l'Immigration, Études et documents No 3, 1978.

RICHMOND, Anthony H., et KALBACH, Warren E., Degré d'adaptation des immigrants et leurs descendants, Statistiques Canada, janvier 1980.

SAMUEL, T.J. and CONYERS, T., The employement effect of immigration : A balance sheet approach, Emploi et Immigration Canada, Ottawa, décembre 1985.

POOR
QUALITY
ORIGINAL